

Acte à classer

DEL_0032_2023

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T12-10-53.00 (MI244556053)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0032_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0032_2023__vote_compte_administratif_2022_bu de
et_principal

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobCA2022BP81_81202209... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0032_2023_vote_c... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 12:10

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 12:10

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 12:19

Acte publié le 18.04.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	49

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0032_2023_Vote du Compte administratif 2022 –Budget Principal.

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérante arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2022 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2023.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2022 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 24 822 846.05 € (dont 1 652 313.76 € de résultats reportés) pour l'exercice 2022 du budget principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	REVENUS DE GESTION COURANTE	357 621.65		357 621.65
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 739 113.60		1 739 113.60
72	PRODUITS FINANCIERS			
73	IMPOTS ET TAXES	16 629 974.52		16 629 974.52
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 354 111.83		4 354 111.83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 556.58		40 556.58
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 154.11		49 154.11
	Recettes de fonctionnement - Total	23 170 532.29		23 170 532.29
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 652 313.76

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » s'élève à 1 652 313.76 €.

Le chapitre 013 « Revenus de gestion courante » comprend des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance statutaire pour la somme de 357 621.65 €.

Le chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations de services » s'élève à 1 739 113.60 € avec principalement 1 226 626.55 € au compte 7067 « redevances et droits des services périscolaires », 307 251.66 € au 70632 « redevances à caractères de loisirs ».

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 70 est de 99%.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend 16 629 974.52 € réparties principalement 5 407 129 € à la nature 73111 « taxes foncières et d'habitation », 1 501 218 € à la nature 73112 « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises », pour 450 071 € à la nature 73113 « taxe sur les surfaces commerciales », 652 394 € pour à la nature 73114 « imposition forfait sur les entreprises de réseau », pour 2 167 331.93 € à la nature 73211 « attributions de compensation », 549 900 € à la nature 73223 « fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » et 3 153 697 € à la nature 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères ».

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 73 est de 100 %.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 4 354 111.83 €, comprenant 864 617€ à la nature 74124 « dotation de base des groupements de communes », 1 041 031 € à la nature 74126 « dotation de progression minimale », 31 541.84 € à la nature 7472 « subvention région », 1 038 955.85 € à la nature 7478 « autres organismes ».

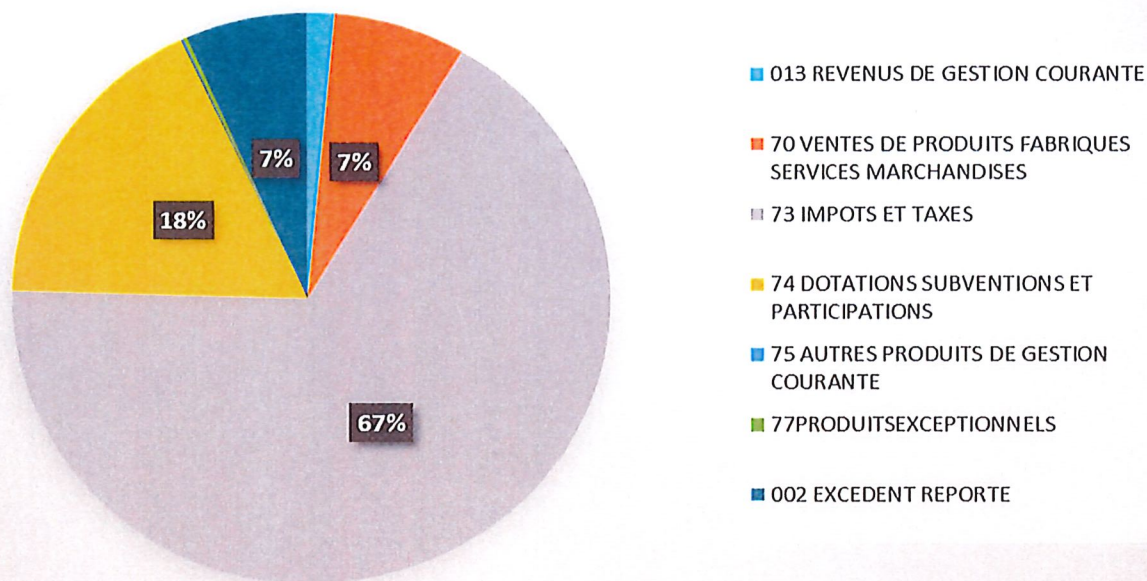
Le taux de réalisation des recettes du chapitre 74 est de 100%.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courantes » s'élève à 40 556.58 € comprend notamment les loyers de la Croix rouge et cabinet infirmier de Quillebeuf.

Le taux de réalisation des recettes du chapitre 75 est de 32 %.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'élève à 49 154.11 € comprenant les écritures de régularisation d'annulation de mandat sur exercice antérieur.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22 040 916.17 € pour l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 852 041.81		4 852 041.81
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 664 723.90		9 664 723.90
014	ATTENUATION DE CHARGES	1 932 104.39		1 932 104.39
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 810 834.40		4 810 834.40
66	CHARGES FINANCIERES	105 588.48		105 588.48
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 942.51		15 942.51
68	Dotations aux amortissements et provisions	11 842.01	647 838.67	659 680.68
Dépenses de fonctionnement - Total		21 393 077.50	647 838.67	22 040 916.17
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

Le chapitre 011 « charges à caractères général » concernent principalement les fluides, les fournitures et les prestations de services. Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 par les services s'élèvent à 4 852 041.81 €.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 011 est de 86%.

Le chapitre 012 « frais de personnel » comprend les salaires, charges, la médecine professionnelle, l'assurance statutaire réalisés au cours de l'exercice 2022 pour 9 664 723.90 €.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 012 est de 97 %.

Le chapitre 014 « atténuation des charges » comprend les attributions de compensation versées par les communes à hauteur de 1 932 104.39 €, comprenant le FNGIR pour 493 978€.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 014 est de 78 %.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élèvent à 4 810 834.40 € comprenant principalement le contingent incendie au SDIS27 pour 503 641 €, le contingent aide sociale pour 754 892.83€, la subvention d'équilibre à l'association « Maison pour Tous » de Montfort pour 298 500 €,

la contribution à la SPL Terre d'Auge concernant le tourisme pour 154 000 € et diverses subventions aux associations , une subvention d'équilibre au budget annexe « bâtiments à vocation économique » pour 45 000 €, la refacturation collecte des ordures ménagères pour 586 484.27 €.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 65 est de 97%.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 105 588.48 € comprenant le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

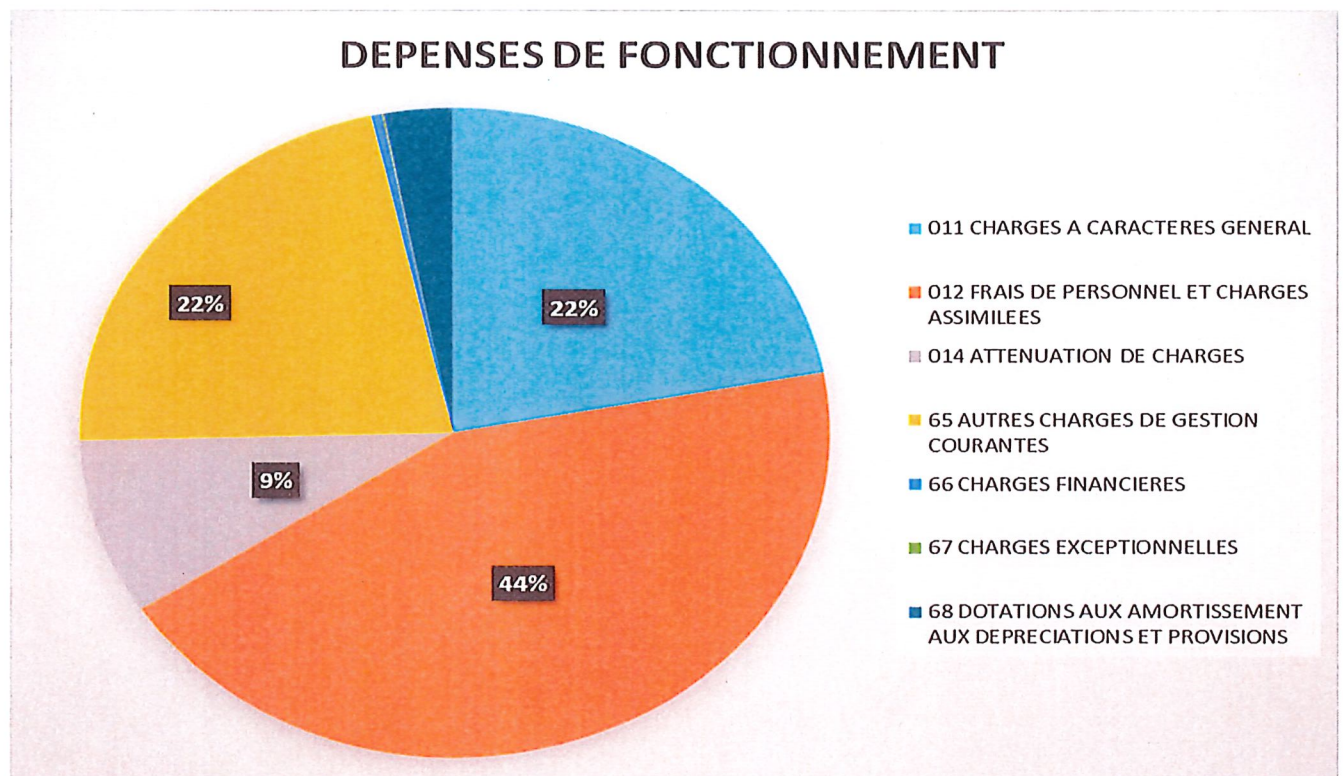
Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 65 est de 93 %.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 15 942.51 € concerne principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 67 est de 52 %.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transferts entre sections » pour la somme de 659 680.68 €, comprenant la somme de 11 842.01 de dépréciations de créances.

Le résultat de l'exercice 2022 de la section de fonctionnement présente un excédent de 2 781 929.88 €.



La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 610 261.57 € pour le budget principal de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

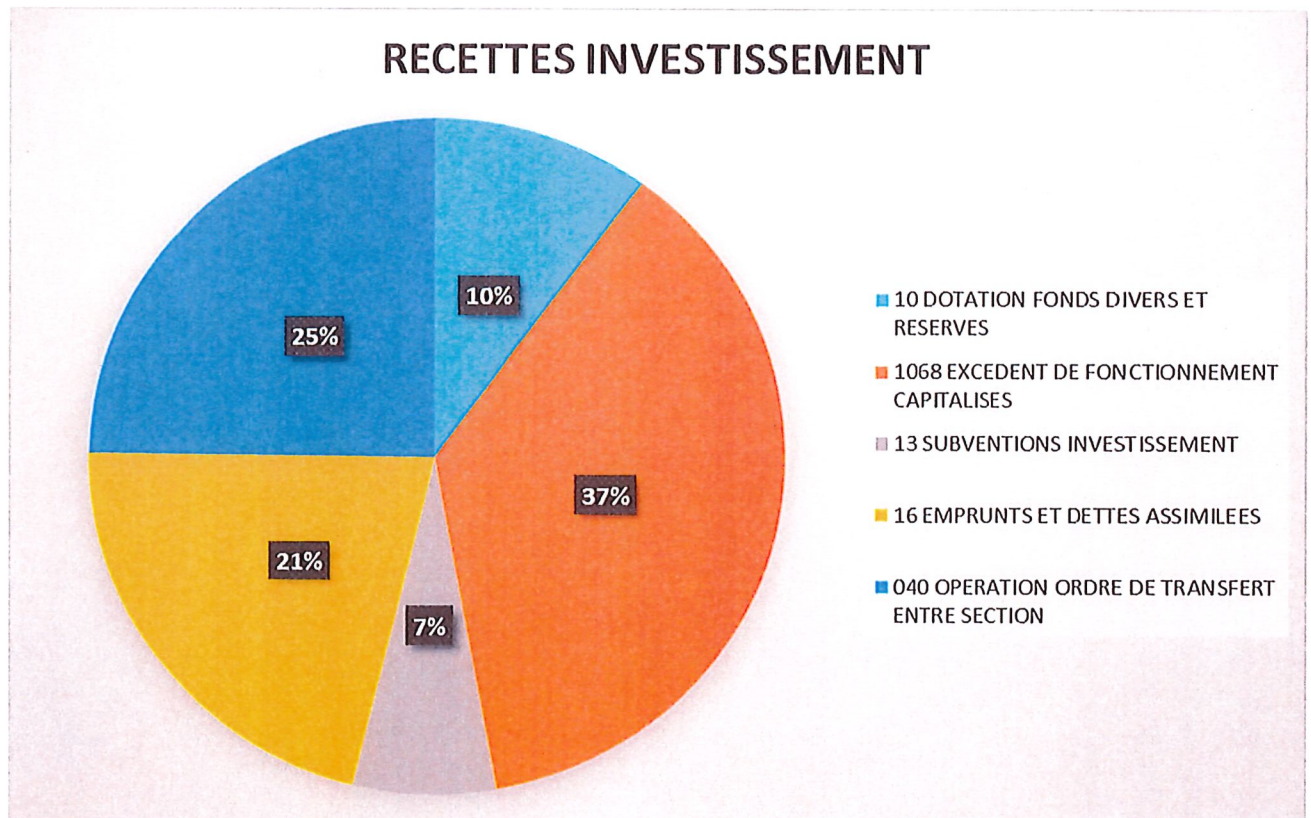
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	262 299.08		262 299.08
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	967 457.82		967 457.82
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 712.00		175 712.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	556 954.00		556 954.00
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		647 838.67	647 838.67
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Recettes d'investissement - Total		1 962 422.90	647 838.67	2 610 261.57
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement », pour la somme de 175 712 €, comprend les amendes de police pour 113 917 €, la subvention de l'étude hydraulique pour 18 000 €, la subvention thermographie aérienne pour la somme de 14 280 €, la subvention suite à l'acquisition du minibus CLSH Quillebeuf de 16 700 €, puis la subvention de restauration continuité écologique de Tourville de 12 815 €.
 Le taux de réalisation des recettes du chapitre 13 est de 86 %.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 556 954 € réalisé sur l'exercice 2022 comprend 100 € de versement de caution et surtout l'emprunt de du Très Haut Débit soit 556 854 €.
 Le taux de réalisation des recettes du chapitre 16 est de 40%.

Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : ce chapitre reprend la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 967 457.82 € et pour 262 299.08 € de FCTVA sur l'exercice 2022.

Le chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections » : ce chapitre reprend les écritures d'amortissement pour 647 838.67 €.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 996 316.35 € (dont 1 057 198.04 € de résultats reportés) pour l'exercice 2022 du principal de la Commune Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	908 915.00		908 915.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	95 506.74		95 506.74
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	216 006.16		216 006.16
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	785 903.02		785 903.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	794 535.98		794 535.98
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	138 251.41		138 251.41
	Dépenses d'investissement - Total	2 939 118.31		2 939 118.31
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			1 057 198.04

Le chapitre 001 « reprise du déficit d'investissement reporté » s'élève à 1 057 198,04 €

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : les dépenses réalisées à ce chapitre s'élèvent à 95 506,74 € sur l'exercice 2022 dont 64 164 € d'étude gémapr friches Costils, de 8 580 € de modification du PLUI, 14 188,14 € d'investigation et de sondage de cavité.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 20 est de 73 %.

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » pour la somme de 216 006,16 € correspondant aux versement de fonds de concours.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 204 est de 65 %.

Le chapitre 21 « immobilisation corporelles » s'élève à 785 903,02 € réalisé sur l'exercice 2022 notamment 106 591,89 € d'acquisition d'une benne à ordures ménagère et 208 802,20 € de matériel informatique.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 21 est de 70 %.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » s'élève à 794 535,98 € réalisé sur l'exercice 2022 dont principalement 365 470,08 € pour les voiries, 289 798,62€ pour dossier gémapr étangs.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 23 est de 85 %.

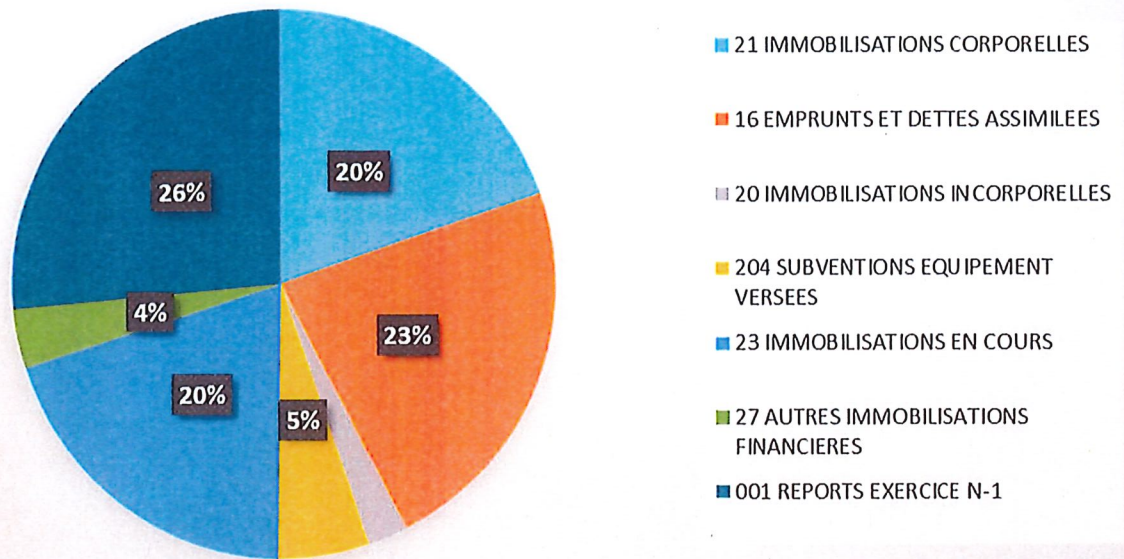
Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 908 915 € réalisé sur l'exercice 2022. Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 16 est de 91%.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » s'élève à 138 251,41 € réalisé sur l'exercice 2022 concernant la participation fibre optique.

Le résultat de l'exercice 2022 de la section d'investissement présente un déficit de 1 386 054,78 € hors restes à réaliser et un déficit cumulé de clôture de 1 679 376,90 €

DEPENSES INVESTISSEMENT



Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2023,

M. COUREL, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, du Projet de Territoire et de la transversalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal de la CCPAVR présentant un excédent de clôture cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 2 781 929.88 € et un déficit de clôture cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser de 1 386 054.78 €.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

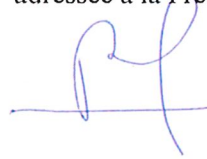
En section d'investissement :

- Dépenses compte 001 « résultat de clôture » : 1 386 054.78 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 679 376.90 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 102 552.98 €

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

